

Image not found or type unknown



Paielement extension reseaux

Par **guillaume**, le **12/02/2008** à **11:20**

Je fais bâtir et j'ai demandé des devis de raccordement pour les réseaux d'eau et d'électricité. Bilan pour l'eau 35m d'extension réseau pour un coût de 5150.35 €
Une fois le permis accorde j'ai donner mon accord au prés de la lyonnaise des eaux pour procéder au travaux...
Quelque jour plus tard E D F m'apprend que la loi S R U oblige les communes à prendre en charge toute extension de réseaux.
L'extension électrique de 40m aérien sera donc a la charge de celle-ci.
L'extension de l'eau était donc aussi à la charge de la commune....
Comment dois – je procéder pour obtenir réparation si la commune ne veut pas financer ?
Je vous remercie par avance pour le temps que vous allez prendre pour me répondre.
M rosier